

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE NORMANDIE

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement  
HAUTE NORMANDIE

Service chargé des  
transports routiers

## AUTORISATION

### d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés

Vu le décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié relatif aux transports routiers de marchandises, notamment ses articles 2, 6 à 9-2 et 9-5 ; Vu le décret n° 2011-2045 du 28 décembre 2011 portant diverses dispositions relatives à l'accès à la profession de transporteur routier et à l'accès au marché du transport routier, notamment son article 8 ; Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier et aux modalités de la demande d'autorisation par les entreprises, notamment son article 9 ;

Le préfet de la région HAUTE NORMANDIE

### AUTORISE

L'entreprise NL OVERSEAS

Domicile du siège social ou de l'établissement principal

71 RUE JULES SIEGFRIED  
BP 264  
76600 LE HAVRE  
N° SIREN 325591295

A exercer la profession de transporteur public routier de marchandises ou de déménagement, ou de loueur de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen exclusivement de véhicules motorisés d'un poids maximum autorisé n'excédant pas 3,5 tonnes.

Fait à ROUEN le 07/01/2015

Pour le Préfet de Région,  
Le Chef du Bureau des  
Transports Routiers,

Jean-Marc SARTHOU